

Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Programme des Nations Unies pour le développement

Projet ALG/03/002

Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire

Réalisation de l'axe « Participation de la société civile au processus de réinsertion des détenus »

Description sommaire

Le présent additif au projet ALG/03/002 : « Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire », a pour objectif de permettre la réalisation de l'un des axes majeur de ce projet et s'intitule « Les modes de participation active de la société civile au processus de réinsertion sociale des détenus ». Il s'agit tout d'abord d'identifier les futurs modes de collaboration entre l'administration pénitentiaire, la société civile et certains acteurs du mouvement associatif, les institutions nationales et privées afin d'apporter un accompagnement constant aux détenus incarcérés ainsi que les détenus libérés. Après cette phase d'identification, la seconde étape consistera à appuyer la mise en place des modes de partenariats en intra et post pénal pour augmenter les chances de réinsertion et réhabilitation des détenus pour leur permettre de redevenir des citoyens respectueux des lois et des exigences de la vie communautaire.

PAGE DE SIGNATURE

Pays : Algérie

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s) : Contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de l'état de droits.

Effets escomptés :

1. Des partenariats pluridisciplinaires permettent une réussite plus importante du processus de réinsertion sociale des détenus.
2. La société civile et les institutions publiques et privées s'engagent à long terme avec l'administration pénitentiaire en apportant aux détenus un soutien de qualité en intra et post pénal.
3. Les détenus bénéficiaires de ce programme redeviennent des citoyens respectueux des lois et s'intègrent parfaitement à la société qui leur a rendu la main.

Produits escomptés :

1. La société accorde une plus grande attention à la compréhension du détenu en apportant une participation active au processus de réinsertion de ce dernier.
2. La participation de la société contribue à diminuer le taux de récidive et augmenter le taux de réussite du processus de réinsertion.
3. Le détenu exerce ses droits de citoyen et respecte les obligations qui en résultent.

Partenaire chargé de la mise en oeuvre : Direction Générale de l'administration pénitentiaire

Période du programme : 2002-2006.

Numéro du projet : 000 110 97

Composantes du programme (2^{ème} CCP) :

Durée du projet : février à décembre 2006

Titre du projet : Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire

Modalité de gestion : DEX

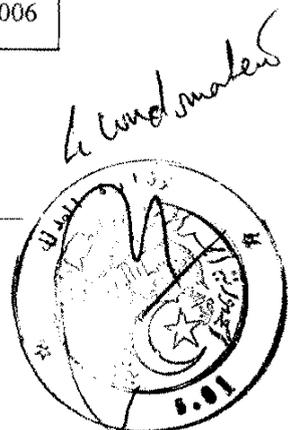
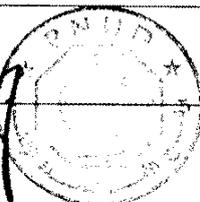
Budget DGTFP : 125 000 \$

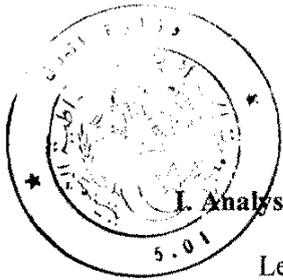
15 avril 2006

Approuvé par (Gouvernement) :

Approuvé par (PNUD) :

Dirk Boberg
Deputy Resident
Representative UNDP





I. Analyse de la situation :

Le secteur pénitentiaire connaît actuellement une vaste campagne de modernisation qui se veut avant tout fédératrice d'une meilleure réinsertion sociale des détenus. La réforme globale de ce secteur fait suite aux recommandations de la Commission Nationale de la Réforme de la Justice et au programme de réformes sectorielles du Gouvernement qui souhaite la rénovation et la modernisation du secteur pénitentiaire pour l'adapter aux exigences contemporaines.

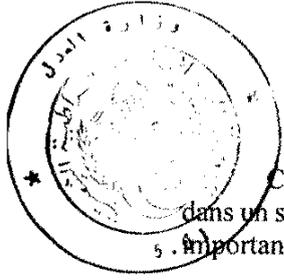
L'administration pénitentiaire accueille chaque année entre 35.000 et 40.000 détenus, dont une grande majorité sont des personnes jeunes et qui sont pour la plupart analphabètes ou peu instruites, issues des milieux défavorisés. Face à cette situation, l'administration pénitentiaire souhaiterait associer la société civile à la réalisation du processus de réinsertion sociale des détenus afin d'en garantir un meilleur succès ; d'autant plus que cette réinsertion ne sera visible qu'après la réintégration des détenus dans la société.

C'est dans ce contexte, que dans le cadre du projet ALG/03/002 initié entre le Ministère de la Justice et le PNUD a été organisé un forum en novembre 2005 sur « le rôle de la société civile dans le processus de réinsertion sociale des détenus » (voir recommandations en annexe) qui a regroupé plus d'une soixante d'associations et ONG, une dizaine d'entre elles se sont toutes montrées très intéressées de participer en partenariat avec l'administration pénitentiaire à l'encadrement et le soutien des détenus en intra ou en post pénal. Face à cette adhésion et manifestation d'intérêt l'administration pénitentiaire souhaiterait, au plus vite, réaliser les recommandations émises lors de ce forum.

Face à la motivation de ces associations qui ont participé à l'élaboration et l'adoption de ces recommandations et ont émis le souhait de voir l'administration déployer rapidement les moyens nécessaires pour leur réalisation. Il est vrai que le projet initial comporte un plan d'actions détaillé (voir annexe) qui souligne la nécessité d'intégrer et inciter la société civile pour participer au processus de réinsertion des détenus, hélas et en raison du nombre d'actions à entreprendre dans ce sens le projet initial n'a pu répondre financièrement à cette attente ; le présent projet semble providentiel et répond à une première attente qui est de créer, pour la première fois, une plate forme de coopération entre l'administration pénitentiaire et la société civile afin de constituer un lien permanent entre le détenu et la société, facteur essentiel pour amoindrir l'échec de la réinsertion.

II. Stratégie :

Le PNUD appuiera l'administration pénitentiaire à travers la réalisation de deux phases, l'une concerne l'identification des futurs partenaires au niveau de la société civile, et l'autre a trait à l'élaboration d'un plan d'action commun afin d'assurer la pérennisation du résultat escompté « garantir une réinsertion durable au détenu pour qu'il redevienne un citoyen respectueux des lois ». La sélection et l'identification d'institutions, d'ONG et d'associations fiables et volontaires se fera en fonction de leurs compétences à oeuvrer dans des domaines tels que le soutien psychologique, prévention et protection, emploi et solidarité, et logement.



Appui à la participation de la société civile au processus de réinsertion des détenus

Ce projet novateur en Algérie et dans la région s'attachera à créer une dynamique de travail, dans un souci de pérennité des actions qui devront s'étendre et prendre graduellement un essor plus important, une durabilité même et surtout après la clôture du présent projet.

Dans le cadre de l'UNDAF 2002-2006, le présent projet s'inscrit essentiellement dans l'objectif stratégique 2 avec pour but : avoir contribué à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de l'Etat de droit. Il correspond, dans le deuxième Cadre de Coopération de Pays 2002-2006, aux axes relatifs aux réformes économiques et la gouvernance entreprises pour un renforcement durable du respect des droits de l'homme .

Dans ce contexte, l'objectif spécifique du projet visera à intégrer la participation de la société civile à la réussite de la réinsertion sociale des détenus libérés, en intervenant par un soutien constant qui commencera pendant la période d'incarcération et se poursuivra après la libération du détenu afin de lui permettre de retrouver des repères et réintégrer au mieux la société.

Pour ce faire, la stratégie du projet, intégrant la participation de la société civile , se basera sur :

- Un effort en matière d'information.
- Un effort en matière de mise en place de partenariats.
- Un effort en matière d'aide à la réalisation des pierres angulaires des partenariats.
- En effort en matière de création d'un pôle de capacités au sein de la société civile compétent dans l'aide à la réinsertion des détenus.

Quatre résultats ont été identifiés et permettront l'atteinte des objectifs suivants :

1. La société accorde une plus grande attention à la compréhension du détenu en apportant une participation active au processus de réinsertion.
2. La participation de la société contribue à diminuer le taux de récidive et augmenter le taux de réussite du processus de réinsertion.
3. Le détenu exerce ses droits de citoyen et respectent les obligations qui en résulte.

Le projet veillera tout au long de sa mise en œuvre à garantir l'intégration des priorités de réinsertion émises par la Commission Nationale de réformes de la justice. De même, les initiatives permettant au plus grand nombre de détenus de bénéficier des activités du projet seront avantagées.

La durabilité des effets du projet est assurée d'une part par le fait qu'il s'intègre dans le programme du gouvernement et d'autre part que ce projet répond aux premières attentes des parties prenantes, car il est évident que la réalisation de l'ensemble des recommandations du forum se fera à long terme moyennant des ressources humaines et financières importantes.



III. Arrangements de gestion :

3.1 Conditions préalables :

Le PNUD accordera une grande importance à la réalisation de ce projet qui se trouve être l'un des axes majeurs du projet ALG/03/002, qui a pour objectif principal l'institutionnalisation du respect des droits de l'homme et de la citoyenneté.

3.2 Exécution du projet :

Un coordonnateur national du projet, point focal ayant une expérience suffisante en qualité et gestion des projets, sera désigné par le gouvernement algérien. Il participera en partenariat avec le PNUD à la réalisation des objectifs du projet et l'atteinte des résultats.

Afin d'assurer un suivi participatif permanent des activités par l'ensemble des partenaires l'administration pénitentiaire nommera un comité (regroupant le représentant de chaque partenaire) sous sa présidence qui se réunira mensuellement pour discuter et suivre la réalisation du plan d'action.

3.3 Apport du Gouvernement :

Afin que l'exécution du projet soit des meilleures, le Gouvernement s'engage à participer à la mise en œuvre des deux phases du présent projet.

IV. Suivi et évaluation :

a) Suivi et de l'évaluation :

Les activités du sujet feront l'objet d'un suivi continu de la part du PNUD en coordination avec le Gouvernement algérien. Des rapports périodiques, faisant le point sur l'état d'avancement des activités, seront réalisés par le coordonnateur du projet et les experts nationaux.

b) Audit

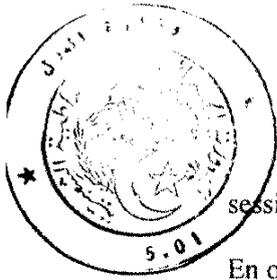
Un audit du projet sera réalisé à la fin de l'exercice 2006.

L'objectif de l'audit est de s'assurer que les ressources du PNUD ont été gérées conformément aux règlements et procédures financiers, et administratifs, du PNUD prescrits pour les programmes ou projets selon les manuels du PNUD.

L'audit du projet doit porter sur les éléments suivants (sans que cette liste soit limitative) :

- a) évaluation des taux d'exécution
- b) comptabilité, suivi de la situation financière et rapports financiers
- c) systèmes de gestion pour la comptabilisation, la documentation et l'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources
- d) utilisation et gestion du matériel
- e) structure de gestion et efficacité des mécanismes de contrôle interne et de tenue des dossiers

Un « Rapport Annuel de Projet » sera élaboré par le coordonnateur du projet afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs assignés au projet, de relever les problèmes rencontrés et d'identifier les solutions. Le rapport sera adressé au Ministère de la Justice et au Représentant résident du PNUD, pour approbation. Sur la base des éléments contenus dans ce rapport, Une



Appui à la participation de la société civile au processus de réinsertion des détenus

session de travail sera organisée pour déterminer les actions futures au travers d'autres projets.

En outre ce rapport sera accompagné de toute les expertises et documents techniques élaborés dans le cadre de ce projet, en parallèle chaque expert/ consultant, national/ international, élaborera un rapport final sur les tâches qui lui seront assignées, selon les usages et procédures établies par le PNUD.

V. Contexte juridique

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement algérien signé le 20 juillet 1977. Aux fins de l'accord d'assistance de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organisme gouvernemental de coopération décrit dans le dit accord.

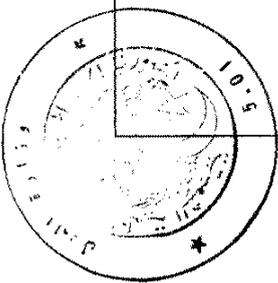
Des modifications ou amendements ne peuvent être apportées au présent descriptif du projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l'approbation du Gouvernement algérien.

Section IV. Autres accords

ALEX/03/002 voir annexe

CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le Cadre de résultats du pays :		
1/ Participation de la société civile au processus de réinsertion sociale des détenus.		
Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du programme, y inclus les activités de base et la cible.		
Ligne de service du CFP :		
Stratégie de partenariat :		
Titre et numéro du projet : Projet additif au projet ALG/03/002 Modernisation du secteur pénitentiaire en Algérie		
Produits prévus	Activités prévues	Apports
1- Participation de certaines ONG, institutions nationales et privées au processus de réinsertion des détenus dans la société	1.1 Organisation de (04) journées d'études régionales regroupant les directeurs, juge d'application des peines et associations civiles 1.3 Organisation d'un atelier de validation de l'engagement (charte) et lancement des activités.	20.000,00 USD 5.000,00 USD
2- Elaboration d'un plan d'actions participatif intra et post pénal en faveur des différentes catégories de la population carcérale	2.1 Mise en place de programmes d'aide et de soutien aux détenus incarcérés et libérés (formation, emploi, soutien psychologique, désintoxication, prévention VIH/SIDA,...). 2.1.1 Organisation d'un séminaire sur la prévention et la prise en charge des détenus toxicomanes (30 médecins et 30 psychologues). 2.1.2 Elaboration d'un guide simplifié sur la prévention et la sensibilisation en matière de toxicomanie, à mettre à la disposition des détenus en intra et post pénal. 2.1.3 Prise en charge des activités intellectuelles des détenus (publications initiées par des détenus, albums, films...etc.)	10.000,00 USD 10.000,00 USD 2.500,00 USD 2.500,00 USD



Appui à la participation de la société civile au processus de réinsertion des détenus

	<p>2.2 Identification des mécanismes nécessaires à la réinsertion de la femme (type de formation, emploi, soutien psychologique,...).</p> <p>2.3 Appui aux structures pouvant accueillir les relais nécessaires au bon déroulement des activités énoncées dans le plan d'actions.</p> <p>2.3.1 Dotation à titre expérimental de Centres d'Accueil et d'Orientation avec les Scouts Musulmans</p> <p>2.3.2 Dotation à titre expérimental de Centres d'Accueil et d'Orientation avec le Croissant Rouge Algérien</p>	45.000,00 USD
<p>3- Création d'un réseau regroupant ces ONG, institutions nationales et privés pour une pérennité des actions et visibilité des résultats</p>	<p>3.1 Création d'un site Internet, faisant office de relais, qui présente les associations et les institutions entrepreneurs des actions en faveur du soutien des détenus pour leur réhabilitation et réinsertion sociale</p> <p>3.1.1 Élaboration d'un annuaire (comportant les coordonnées et domaine de compétence des ONG) qui sera mis à la disposition des détenus libérables.</p> <p>3.2 Organisation de rencontres périodiques avec les différents partenaires pour l'établissement de bilan et mise en place des nouvelles approches garantissant au mieux l'accomplissement de la mission de réinsertion.</p>	20.000,00 USD
Total projet : 125.000,00 USD		

1^{ère} Rencontre 5.000,00 USD



Participation à l'enseignement de matière particulière selon les besoins

Organisation de séance de prévention et de sensibilisation sur les différents fléaux et dangers de certaines substances, maladies, ou actes de délinquance

- 4 Création de relais pouvant soutenir le détenu à obtenir un emploi stable en faisant un plaidoyer auprès des employeurs
- 5 Les cellules d'aide des détenus libérés devront prêter une attention particulière à la détection des signes de détresse ou retour à des actes criminels
- 6 Les cellules seront également chargées d'aider le détenu libéré à comprendre les modes de fonctionnement des services et prestataires sociaux

Autres accords

ALG/03/002 voir annexe
Recommandations du forum du 12 et 13 novembre 2005
Résumé du plan d'action du projet initial
Bilan des actions du projet initial ALG/03/002

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Document d'appui de programme

Numéro du projet : ALG/03/002/A/99
Titre du projet: Programme d'appui à la réforme de la justice : contribution à la réalisation d'un projet pilote d'un établissement de réinsertion sociale des condamnés
Titre abrégé du projet: réalisation d'un établissement de réinsertion sociale.
Date estimative de démarrage: février 2003
Date estimative d'achèvement: février 2006
Durée: 36 mois
Disposition relative à l'exécution: Exécution Directe
Agence d'exécution: Ministère de la Justice
Support du programme/ site du projet: Algérie
Pays bénéficiaire: Algérie

Classification information

Secteur et sous-secteur ACC:
 17 – Développement social
 10 – Droits de l'Homme

Secteur et sous-secteur DCAS :
 13 – Développement sociale
 79 – prévention du crime

Type d'intervention primaire :
 02 – Support direct
 07 – Services de conseil

Bénéficiaires cibles primaires:
 Groupe : 01 Groupe ciblé
 Sous-groupe : 02 Groupes défavorisés

Bénéficiaires cibles secondaires:
 Groupe : 03 Habitat environnemental
 Sous-groupe : 07 caractéristiques naturelles

Sommaire de la contribution du PNUD et participation aux coûts:	
PNUD \$:	
- TRAC (1 et 2) \$	\$ 735.000
- STS	
- Autres :	
TOTAL :	\$ 735.000
Participation aux coûts:	
- Ministère de la Justice : Participation aux coûts (monnaie locale convertible)	\$ 735.000
- Autres :	\$
TOTAL:	\$ 735.000
Service d'appui administratif et opérationnel	
SOF	
P.C	
Total :	
Coût administratif du bureau de pays :	22.050 \$
Coût Total \$	\$ 1.492.050

Apport du Ministère de la Justice (monnaie locale)
En nature : 395.000.000 DZD

LPAC date:
BPAC date :

Conseiller Programme : Giuseppe M. Perricone

Brève description: Dans le cadre de la réforme de la justice, le projet vise à réaliser un établissement pilote de réinsertion sociale, construit selon des critères environnementaux où les condamnés mettront en valeur des terres (développement de l'agriculture biologique) avec possibilité d'accès à la concession à la fin de la période de pré-insertion.

Signature	Date	Nom/Titre
Au nom de :		
Gouvernement	2003 جانش 2 1	
PNUD :		Paolo Lembo Coordonnateur résident ONU Représentant résident PNUD

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JUSTICE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

(PNUD)

**ALG/03/002- " Appui à la réforme de la Justice: contribution à la
réalisation d'un projet pilote d'un établissement de réinsertion sociale
des condamnés"**

Bref descriptif du projet :

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la réforme de la justice consacrant les principes d'une politique pénale de défense sociale renouvelée, l'application des normes et standards internationaux pour le respect des droits de l'Homme, et la consolidation de l'Etat de droit. Le Ministère de la Justice recevra la coopération technique du PNUD afin de planifier et mettre en place un établissement de réinsertion sociale des condamnés, conçu selon des critères environnementaux, où les condamnés mettront en valeur des terres, avec possibilité d'accès à leur concession à l'issue du séjour de pré-insertion.

ANTECEDENTS ET ANALYSE DU CONTEXTE :

La promulgation de l'ordonnance 72-02 du 10 février 1972 portant Code de l'organisation pénitentiaire et de la rééducation et des décrets d'application subséquents a constitué la première réforme du système pénitentiaire en Algérie, inspirée des grands principes des règles minima de traitement des délinquants adoptées par la décision du 31 juillet 1957 du Conseil Economique et Social de l'Organisation des Nations Unies.

Néanmoins, le fonctionnement de ce système pénitentiaire pendant une trentaine d'années (1972-2002), a révélé des dysfonctionnements résultant de l'inexistence de moyens adaptés à la mise en œuvre de la politique arrêtée en la matière.

IL s'agit notamment :

- de l'inadaptation des infrastructures des établissements pénitentiaires au programme consacré à la rééducation ;
- de l'absence de spécialistes en matière de santé physique et mentale (psychiatres, psychologues, rééducateurs sociaux) ;
- de l'absence d'une stratégie nationale de planification et de réalisation des nouveaux établissements prévus par la Loi, et particulièrement des établissements en milieu ouvert ;
- de l'inexistence d'un programme global de formation pénitentiaire dans le domaine de la rééducation.
- de l'absence de véritable vision post-pénale pour la réinsertion sociale des condamnés.

Cette situation a amené la Commission Nationale de Réforme de la Justice à consacrer dans son rapport final plusieurs recommandations à la réforme pénitentiaire qui ont été adoptées dans le programme d'action du Gouvernement.

Il s'agit des trois axes principaux ci après:

- l'amélioration des conditions de séjour;
- le développement de la formation et de l'enseignement professionnel dans les établissements pénitentiaires;
- la réhabilitation du travail pénal par la création d'établissements pénitentiaires intégrés associant l'exécution de la peine avec la mise en valeur et l'exploitation des terres.

La réforme pénale projetée envisage quant à elle de mettre en place une politique de défense sociale renouée offrant une alternative véritable aux condamnés et conciliant les impératifs écologiques et économiques avec les objectifs sociaux.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'appui du PNUD à la réforme de la justice par la réalisation d'un projet pilote d'un établissement de réinsertion sociale des condamnés.

STRATEGIE :

Le PNUD reconnaît que l'universalité de l'accès à la justice, et l'application des normes internationales pour le respect des droits de l'Homme, constituent les principes fondamentaux de la gouvernance démocratique qui se traduit par une justice moderne et équitable au service de l'ensemble des citoyens.

Ce projet qui vise le respect et la protection des droits de l'Homme, à travers la prise en charge des condamnés par l'administration de la justice, se fonde sur le principe que la peine a une finalité de rééducation et que l'Etat a pour devoir d'offrir des alternatives à même de prémunir la société contre les risques de récidive tout en respectant la dignité des condamnés et leur donnant l'espoir de reprendre pied au sein de la société en tant que citoyen à part entière. Dans cette optique, le PNUD est prêt à fournir au Ministère de la Justice la coopération technique nécessaire pour élaborer et appliquer une stratégie de réinsertion des condamnés dans la vie sociale et économique.

Dans ce cadre, il est utile de noter que la réinsertion sociale des condamnés implique essentiellement que :

- a) La conception des établissements de réinsertion sociale réponde aux standards de respect des droits fondamentaux du résident et à une meilleure prise en charge des conditions de son séjour ;
- b) Des mécanismes soient prévus pour offrir au condamné une réelle opportunité de qualification économique et sociale durant son séjour, de telle manière qu'il puisse se réinsérer plus facilement.

L'action du projet est axée sur la planification et l'équipement d'un établissement de réinsertion sociale conçu selon les standards et les principes d'une politique pénale de défense sociale renouée. Les condamnés effectueront des travaux agricoles dans des terres menacées par la désertification et bénéficieront de réelles possibilités de réinsertion à travers:

1. L'acquisition d'un métier;
2. La constitution d'un pécule significatif, fruit du travail de la terre par le condamné;
3. L'accès à la concession d'une parcelle de terre, issue de la mise en valeur à laquelle il aura participé durant son séjour, tout en maintenant un libre choix d'opter pour cette formule dans un délai de réflexion de deux ans, après l'expiration de la peine;
4. L'accès au logement sur place, après l'option définitive.

La réalisation de cet établissement constitue le fondement de l'action post-pénale qui préserve la dignité du condamné et lui garantit une source de revenu régulière et stable, lui permettant de fonder une famille ou consolider le foyer familial préexistant, réduisant ainsi le risque de récidive.

Le projet prend en charge également des préoccupations environnementales en prévoyant deux volets écologiques. En premier lieu, l'établissement sera implanté dans une zone aride ou menacée de désertification où on peut développer l'agriculture biologique ayant comme objectifs la production et l'écoulement de produits biologiques et la récupération des terres sur le désert. En deuxième lieu, l'établissement et toutes les annexes seront équipés de panneaux pour l'alimentation à l'énergie solaire.

La durée du projet est fixée à trois ans (2003-2006) et aura comme bénéficiaires directs :

- a) La population de l'établissement de réinsertion sociale;
- b) Les familles des condamnés;
- c) La population de la zone d'implantation.

Le PNUD s'engage à mettre à disposition du Ministère de la Justice l'assistance technique nécessaire pour la réalisation de l'établissement. A cet effet, le PNUD et le Ministère de la Justice identifieront et recruteront des experts nationaux et/ou internationaux intervenant dans les domaines suivants :

- les normes et les standards pour la construction des établissements de réinsertion sociale;
- les équipements pour l'alimentation à l'énergie solaire et pour le réseau de communication de l'établissement;
- la dotation des services d'assistance médicale et paramédicale en ressources humaines et matérielles;
- le développement durable de l'agriculture dans la zone d'implantation de l'établissement;
- la réinsertion sociale des condamnés.

Le PNUD prêtera également son assistance pour la sélection des offres et achats des équipements d'hébergement et d'exploitation agricole.

STRATEGIE DE PARTENARIAT :

Pendant la durée du projet, le PNUD s'emploiera pleinement à fournir en temps opportun, au Ministère de la Justice, les expériences étrangères similaires, l'apport d'expertise nécessaire à la bonne exécution du projet des pays disposant d'un système pénal favorisant la réinsertion sociale (région arabe, Canada, Europe etc.)

Le projet permettra d'apporter les conseils et expertise techniques nécessaires pour la réalisation de l'établissement et la réinsertion sociale des condamnés.

Il a été proposé et accepté qu'un coordinateur de projet représentant le Ministère de la Justice soit désigné comme interface du PNUD-Algérie.

Le budget du projet sera co-financé par le PNUD et le Ministère de la Justice, sur la base du principe du partage égal des coûts, à l'exception des apports en nature (terrains et infrastructures) qui sont à la charge du Ministère de la Justice.

OBJECTIFS :

- Réaliser un établissement moderne et viable conçu selon les critères de respect des droits de l'Homme et de réinsertion sociale des condamnés;
- Fournir aux condamnés une opportunité réelle de réinsertion dans la vie économique et sociale;
- Développer l'agriculture biologique dans la zone d'implantation de l'établissement.

Objectif 1 : Réaliser un établissement moderne et viable conçu selon les critères de respect des droits de l'Homme et de réinsertion sociale des condamnés

→ Résultat 1.1: Etude de faisabilité de l'établissement finalisée.

Activités du résultat 1.1 :

- 1.1.1: Identification et recrutement des experts nationaux et/ou internationaux en la matière.
- 1.1.2: Définition des critères techniques et conceptuels (normes internationales et respect des droits des condamnés).
- 1.1.3: Définition du système d'alimentation à l'énergie solaire de l'établissement.

→ Résultat 1.2: Etablissement construit et équipé.

Activités du résultat 1.2 :

- 1.2.1 : Sélection par le Ministère de la Justice et le PNUD des offres des constructeurs et fournisseurs d'équipements d'hébergement et du réseau de communication.

→ **Résultat 1.3:** Personnel d'encadrement (administratif, médical et paramédical) formé pour la gestion efficace de l'établissement de réinsertion sociale.

Activités du résultat 1.3 :

1.3.1: Diffusion des manuels d'information aux condamnés et opérateurs au niveau de l'administration judiciaire relatifs aux domaines suivants : droits de l'Homme, conditions sanitaires, services médicaux et paramédicaux, soutien psychologique, administration, etc.

1.3.2: Voyages d'études aux pays dont les systèmes de réinsertion sociale sont plus développés.

Objectif 2. Fournir aux condamnés une opportunité réelle de réinsertion dans la vie économique et sociale.

→ **Résultat 2.1:** Risque de récidive réduit au minimum.

Activités du résultat 2.1 :

2.1.1: Formation des condamnés et des opérateurs au niveau de l'administration judiciaire et pénitentiaire.

2.1.2: Protection de la dignité des condamnés.

→ **Résultat 2.2:** Action post-pénale efficace définie et mise en place.

Activités du résultat 2.2 :

2.2.1: Constitution d'un pécule pour les condamnés.

2.2.2 : Définition des critères d'accès à la concession foncière.

Objectif 3. Développer l'agriculture biologique dans la zone d'implantation de l'établissement.

→ Résultat 3.1: Plan de lutte contre la désertification finalisé.

Activité du résultat 3.1 :

3.1.1: Identification et recrutement de l'expertise nécessaire pour l'élaboration du plan de lutte contre la désertification.

→ Résultat 3.2: Stratégie de production et écoulement des produits agricoles et artisanaux élaborée et mise en place.

Activités du résultat 3.2 :

3.2.1: Identifier les activités de développement rural (agricole et artisanal à promouvoir).

3.2.2: Définition des zones les plus appropriées et des techniques nécessaires pour la production agricole biologique.

3.2.3: Achat de l'équipement et formation sur son utilisation.

CADRE DE RESSOURCES ET RESULTATS DU PROJET

Objectif attendu:

Réalisation d'un établissement de réinsertion sociale des condamnés.

Indicateur d'objectif: Etablissement de réinsertion sociale construit selon les normes internationales et les critères de respect des droits de l'Homme.

Capacité d'accueil en fin d'exécution du projet: 70%.

Domaine Stratégique d'appui (SAS): droits de l'Homme

Stratégie de partenariat: Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec les organes et structures du Ministère de la Justice particulièrement l'administration pénitentiaire.

ALG/03/002 — Appui à la réforme de la Justice : contribution à la réalisation d'un projet pilote d'un établissement de réinsertion sociale des condamnés

Résultats attendus	Résultats par année	Activités	Inputs
1. Etablissement moderne et viable conçu selon les critères de respect des Droits de l'Homme et la réinsertion sociale des condamnés	2003 1.1. Etude de faisabilité de l'établissement finalisée.	1.1.1. Identification et recrutement des experts nationaux et/ou internationaux en la matière. 1.1.2. Définition des critères techniques et conceptuels (normes internationales et respect des droits des résidents) 1.1.3. Définition du système d'alimentation à l'énergie solaire de l'établissement.	Conseiller Technique Principal (CTP) Coordinateur National du Projet (CNP) Support administratif Experts nationaux et/ou internationaux Budget global prévisionnel: \$50.000 Quote-part du Ministère de la Justice dudit montant en dinars convertibles

	<p>2003-2005</p> <p>1.2. Etablissement construit et équipé.</p>	<p>1.2.1. Sélection par le Ministère de la Justice et le PNUD des offres des constructeurs et des fournisseurs d'équipements d'hébergement et du réseau de communication.</p>	<p>Conseiller Technique Principal (CTP) Coordinateur National du Projet (CNP) Infrastructure (fournie par le Ministère de la Justice) Sous-traitance Support administratif Budget global prévisionnel: \$1.000.000 Quote-part du Ministère de la Justice dudit montant en dinars convertibles.</p>
	<p>2004-2005</p> <p>1.3. Personnel d'encadrement (administratif, médical et paramédical), formé pour la gestion efficace de l'établissement de réinsertion sociale.</p>	<p>1.3.1. Diffusion de manuels d'information aux condamnés et aux opérateurs au niveau de l'administration judiciaire relatifs aux domaines suivants : droits de l'Homme, conditions sanitaires, services médicaux et paramédicaux, soutien psychologique, administration, etc.</p> <p>1.3.2. Voyages d'études aux pays dont les systèmes de réinsertion sont plus développés.</p>	<p>Conseiller Technique Principal (CTP) Coordinateur National du Projet (CNP) Experts nationaux et/ou internationaux Cours de formation Support administratif Voyages d'études Budget global prévisionnel: \$150.000 Quote-part du Ministère de la Justice dudit montant en dinars convertibles.</p>

<p>2. Une opportunité réelle de réinsertion dans la vie économique et sociale fournie aux condamnés.</p>	<p>2003</p> <p>2.1 Risque de récidive réduit au minimum.</p>	<p>2.1.1 Formation des condamnés et des opérateurs au niveau de l'administration judiciaire et pénitentiaire.</p> <p>2.1.2 Protection de la dignité des condamnés</p>	<p>Conseiller Technique Principal (CTP) Coordinateur National du Projet (CNP) Experts nationaux et/ou internationaux Cours de formation Support administratif Budget global prévisionnel: \$50.000 Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.</p>
	<p>2005</p> <p>2.2 Action post-pénale efficace définie et mise en place.</p>	<p>2.2.1 Constitution d'un pécule pour les condamnés</p> <p>2.2.2 Définition des critères d'accès à la concession foncière</p>	<p>Conseiller Technique Principal (CTP) Coordinateur National du Projet (CNP) Experts nationaux et/ou internationaux Cours de formation Support administratif Budget global prévisionnel: \$80.000 Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.</p>

<p>3. Agriculture biologique dans la zone d'implantation de l'établissement développée.</p>	<p>2004</p> <p>3.1 Plan de lutte contre la désertification finalisé</p>	<p>3.1.1. Identification et recrutement de l'expertise nécessaire pour l'élaboration du plan de lutte contre la désertification.</p>	<p>Conseiller Technique Principal (CTP) Coordinateur National du Projet (CNP) Experts nationaux internationaux Support administratif Budget global prévisionnel: \$40.000 Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles CTP et CNP</p>
<p>3.2 Stratégie de production et écoulement des produits agricoles et artisanaux élaborée et mise en place.</p>	<p>2005</p>	<p>3.2.1 Identifier les activités de développement rural (agricole et artisanal) à promouvoir. 3.2.2 Définition des zones de production les plus appropriées et des techniques nécessaires pour la production agricole biologique 3.2.3 Achat de l'équipement et formation sur son utilisation</p>	<p>Experts nationaux et internationaux Cours de formation Sous-traitance Support administratif Budget global prévisionnel: \$100.000 Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles</p>

Arrangements de gestion

Conditions préalables

S'agissant d'un projet du second cadre de coopération et à caractère stratégique pour le secteur de la justice en Algérie, le PNUD accordera une importance considérable à sa réalisation. La réussite dans l'exécution des activités du projet et son impact confirmé pour l'Algérie sont directement tributaires de l'engagement des divers partenaires au projet.

Exécution du projet

Le projet sera exécuté suivant la formule de l'exécution directe, en collaboration avec le Ministère de la Justice, avec un appui du Programme des Nations Unies pour le Développement. Le Ministère de la Justice et le PNUD seront tenus de la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre dudit projet.

Le Ministère de la Justice sera appuyé dans la réalisation des activités par un groupe constitué du Conseiller Programme (PNUD), Conseiller Technique Principal (CTP). Le CTP disposera d'un Bureau, totalement équipé par le Ministère de la Justice.

Equipe du projet

L'équipe du projet sera responsable de la gestion des inputs, de la réalisation des objectifs et activités du projet et du suivi des réalisations; cette équipe sera composée:

- Du Coordinateur National du Projet.
- Du Conseiller Projet du PNUD.
- Du Conseiller Technique Principal.

L'équipe du projet est dotée d'un secrétariat technique.

PNUD

Le PNUD apportera le soutien nécessaire à la mise en œuvre du projet. Celui-ci inclut le recrutement des experts nationaux et/ou internationaux, la sous-traitance, la formation et les équipements nécessaires en concertation avec le Ministère de la Justice.

Sous-Traitance

Le Ministère de la Justice peut faire appel à des institutions nationales pour la réalisation d'activités spécifiques du projet.

Comité d'évaluation et d'orientation du projet

Le Comité d'évaluation et d'orientation fonctionnera comme une entité chargée d'évaluer l'état d'avancement du projet et de veiller à ce que ce dernier atteigne les résultats escomptés.

Ce comité se réunit dès le lancement du projet et tiendra deux réunions par an au moins. Il est composé des représentants du Ministère de la Justice et du PNUD.

a) du suivi et de l'évaluation :

Les activités du projet feront l'objet d'un suivi continu de la part du Ministère de la Justice et du PNUD. Des rapports périodiques, faisant le point sur l'état d'avancement des activités seront préparés par le coordinateur national du projet.

Le projet fera l'objet d'une évaluation, si jugée nécessaire, conformément aux usages et procédures établis par le PNUD. Des rapports semestriels seront produits et communiqués au Ministère de la Justice.

b) de l'Audit

Un audit du projet sera réalisé à la fin de l'exercice. L'objectif de l'audit est de donner l'assurance à l'Administrateur du PNUD que les ressources du PNUD sont gérées conformément aux règlements financiers, règles, pratiques et procédures prescrits pour les programmes ou projets des Nations Unies.

L'audit du projet porte notamment sur :

- L'évaluation du taux d'exécution ;
- La comptabilité, le suivi de la situation financière et les rapports financiers ;
- Les systèmes de gestion pour la comptabilisation, la documentation et l'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources ;
- L'utilisation et la gestion du matériel ;
- La structure de gestion, y compris l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et de tenue des dossiers.

Un "Rapport Annuel de Projet" sera élaboré par le Coordinateur national du projet en vue d'évaluer le degré de réalisation des objectifs assignés à ce dernier, de relever les problèmes rencontrés et d'identifier les solutions. Le rapport sera adressé au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et au Représentant Résident du PNUD, pour approbation.

En outre, chaque expert/consultant, tant international que national, élaborera un rapport final, selon les usages et procédures établis par le PNUD et qui sera communiqué au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord-type d'assistance de base, conclu entre le Gouvernement algérien et le PNUD signé le 20 juillet 1977. Aux fins de cet accord, l'agent d'exécution du pays hôte sera le Ministère de la Justice.

Les modifications ci-dessous mentionnées ne peuvent être apportées au présent descriptif du projet qu'après la signature du Représentant Résident du PNUD, et de l'approbation du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Les modifications dont il s'agit portent sur :

- (i) les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou des augmentations de coûts dues à l'inflation;
- (ii) la révision annuelle obligatoire pour rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du projet, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres considérations induites en rapport avec la situation financière de l'organisme concerné et des délais effectifs d'exécution;
- (iii) l'organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette opération seront arrêtés après consultations entre les parties au descriptif du projet ainsi que tout organisme des Nations Unies associé au projet.